

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2021**  
**Séance ordinaire n° 10/2021**

**Présents** : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, MATICHARD Franck, AUGIER Romain, BACHELET Carole, MARQUET François, GALEWICZ Anne,

**Excusés** : BAJARD Marie Noëlle donne pouvoir à JENESTE Alain, BOURLIÈRE Claudine donne pouvoir à MATICHARD Franck, CORRE Laurent donne pouvoir à DUMAS Mickaël, FRISOT Carole donne pouvoir à DUFOUR Gilles

**Secrétaire de séance** : Carole BACHELET

**Date de la convocation** : 20 novembre 2021

COVID : point sur la situation

Mme le Maire donne lecture l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2021 qui énonce les consignes en vigueur à compter de cette date pour faire face à la crise sanitaire.

### **INTERCOMMUNALITE**

#### **1- Convention d'occupation des locaux avec Roannais Agglomération**

Il s'agit de reconduire la convention d'occupation des locaux utilisés par l'AJS durant les vacances scolaires et les mercredis. L'indemnisation est prévue comme suit :

- 0.058€ / m<sup>2</sup> /jour mis à disposition
- 18€ / heure de ménage réalisée à la fin de chaque semaine de vacances (3h par semaine sur 9 semaines)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la reconduction du 1/01/2022 au 31/12/2024.

#### **2- Droit de préemption en zone économique**

Mme le Maire explique que la commune a instauré le droit de préemption sur les zones U et AU du PLU en janvier 2017. Toutefois, ce droit de préemption ne peut pas être appliqué par la commune en zone économique puisque la compétence économique appartient à Roannais Agglomération. Roannais Agglomération propose donc que la commune délibère pour lui rétrocéder ce droit de préemption.

Le conseil municipal, à 1 voix contre, 6 abstentions et 8 voix pour, accepte le transfert du Droit de Préemption Urbain pour les zones économiques de la commune à Roannais Agglomération.

#### **3- Travaux de la Roannaise de l'eau sur le réservoir vers Le Cou**

M. Jeneste explique que des travaux d'étanchéité sont actuellement réalisés par la Roannaise de l'Eau sur le réservoir.

#### **4- Attribution de compensation**

Mme le Maire annonce le montant définitif pour 2021 attribué par Roannais Agglomération à la commune : 150 732 €.

Le montant provisoire pour 2022 est 150 572 € (la différence par rapport à 2021 est le coût de l'adhésion au CRAIG, coût de 160€ directement déduit du montant de l'attribution).

### **URBANISME**

#### **5- Droit de préemption**

Parcelle AB144 : Le conseil ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

### **FINANCES**

#### **6- Parking Belle Campagne :**

7- Mme le Maire informe les élus que l'Agence de l'eau a octroyé une aide financière pour la désimperméabilisation du parking Belle Campagne d'un montant de 4 695 €

#### **8- Information sur le FPIC**

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de Roannais Agglomération du 27 octobre dernier qui informe la commune qu'elle passe du statut de bénéficiaire au statut de contributrice.

Ainsi, la commune doit verser 4 742 € pour 2021 au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales et ne percevra aucune somme pour 2021.

#### **9- Révision des tarifs de locations**

Mme le Maire informe les élus de la revalorisation des tarifs de location des salles et du gîte à compter du 1/01/2022.

Les tarifs proposés sont les suivants :

<b>SALLE DES FÊTES</b>	<b>Tarifs à compter 1/01/2022</b>	<b>Tarifs à compter 1/01/2022</b>
	Personnes résidentes	Personnes extérieures
1 jour	<b>240 €</b>	<b>390 €</b>
2 jours	<b>300 €</b>	<b>460 €</b>
Vin d'honneur	<b>120 €</b>	<b>120 €</b>
Caution	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>
Caution ménage	<b>100 €</b>	<b>100 €</b>

<b>SALLE DES SOCIÉTÉS</b>	<b>Tarifs à compter 1/01/2022</b>	<b>Tarifs à compter 1/01/2022</b>
	Personnes résidentes	Personnes extérieures
1 jour	<b>120 €</b>	<b>150 €</b>
2 jours	<b>170 €</b>	<b>200 €</b>
Vin d'honneur	<b>60 €</b>	<b>60 €</b>
Caution	<b>200 €</b>	<b>200 €</b>
Caution ménage	<b>50 €</b>	<b>50 €</b>

<b>SALLE DES JEUNES réservée aux St Martinois</b>	<b>Tarifs à compter 1/01/2022</b>
1 jour	<b>50 €</b>
2 jours	<b>80 €</b>
Caution	<b>200 €</b>
Caution ménage	<b>50 €</b>

<b>GÎTE COMMUNAL</b>	<b>Tarifs à compter 1/01/2022</b>
Location/personne/nuit	<b>12.00 €</b>
Location paire de draps	<b>3.00 €</b>
Caution location simple	<b>250.00 €</b>
Caution location gîte entier	<b>1 000.00 €</b>

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'application de ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### **10- Taxe d'aménagement sur les zones économiques**

Mme le Maire explique qu'il s'agit d'une taxe payée par les propriétaires lors de la construction ou de la réalisation de travaux sur les bâtiments existants, suite au dépôt d'une déclaration préalable de travaux ou d'un permis de construire. Le taux de cette taxe, fixé par la commune est de 3% sur l'ensemble des zones de la commune.

Roannais Agglomération souhaiterait que les communes uniformisent le taux de la taxe d'aménagement sur les zones économiques à 4%.

Le conseil municipal, à l'unanimité conserve le taux de la taxe d'aménagement à 3%, y compris pour les zones économiques.

### **11- Regroupement des régies et nomination des régisseurs**

M. Alexandre, chef du Service de Gestion Comptable Loire Nord est intervenu en mairie. A cette occasion il a pu attirer notre attention sur la gestion des régies et la nécessité de limiter les paiements en numéraire.

Actuellement la commune dispose de 5 régies :

- Location de salles
- Location gîte
- Pêche
- Fêtes et cérémonies
- CCAS

Les régies « jadis » et « marché » ayant été supprimées en 2020.

Ainsi, Mme le Maire propose :

- De supprimer la régie locations de salles : des titres seront émis lors de chaque réservation et les paiements s'effectueront par CB par internet, par chèque ou par virement.
- De regrouper la régie « pêche » et la régie « fêtes et cérémonie » en créant une régie « loisirs ».

Mme le Maire propose que Mme Beurrier soit la régisseuse de la régie « gîte » et Mme Carrie de la régie « loisirs ».

Le suppléant serait Mme Carrie pour la régie « gîte » et Mme Charrondière pour la régie « loisirs ». Les mandataires de la régie « loisirs » seraient : les gardes pêche et M. Aunos.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte la suppression de la régie « locations de salle » et le regroupement des régies « pêche » et « fêtes et cérémonies ».

## **PERSONNEL**

### **12- Recrutement et rémunération des agents recenseurs**

Le recensement initialement prévu en 2021 a été reporté à 2022 et se déroulera du 20 janvier au 19 février. Les personnes recrutées pour 2021 sont conservées pour 2022. Il s'agit de Mmes Germaine Catheland, Christelle Charnet et Sylvie Beurrier.

Mme le Maire propose de rémunérer ces agents sur la base du SMIC à 25h hebdomadaire du 20 janvier au 19 février 2022. La tournée de reconnaissance et les 2 demi-journées de formation ne feront pas l'objet d'une rémunération supplémentaire.

La compensation globale accordée à la commune est de 1 726 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

## **BATIMENTS**

### **13- Mobilier salle des mariages**

Afin de renouveler le mobilier vieillissant de la salle des mariages, Mme le Maire propose un seul devis, car les produits déjà achetés auprès de ce fournisseur ont donné entière satisfaction. Il s'agit d'acquérir des chaises identiques à celles qui meublent la salle de la joie de vivre.

Devis de l'entreprise SOVADIS :

40 chaises à 35.18 € la chaise : 1 407.20 € HT, livraison offerte

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

### **14- Eglise : attribution des lots**

- Lot travaux façade

Mme le Maire rappelle qu'un marché en procédure adaptée a été lancé pour les travaux de réfection de la façade de l'église. La commission appel d'offres s'est réunie le 16 novembre.

3 offres ont été réceptionnées. Le classement des offres est le suivant :

<b>Critères</b>	<b>COMTE Notes</b>	<b>JACQUET Notes</b>	<b>DEMARS Notes</b>
Prix HT	128 425.00 €	135 278.70 €	142 584.90 €
Prix des prestations / 20	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>12</b>
Pondération 40 %	7.20	6.00	4.80
Valeur technique / 20 dont	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>17</b>
Moyens matériels et humains /5	5	4	4
Qualité des produits et matériaux /5	4	4	4
Gestion des déchets et propreté du site /5	4	4	4
Planning détaillé d'intervention /5	4	4	5
Pondération 40%	6.8	6.4	6.8
Référence de chantier de même nature /20	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
Pondération 20 %	4	4	4
Note non pondérée	55.00	51.00	49.00
Note /20 pondérée	18.00	16.40	15.60
<b>Classement final</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

Mme le Maire propose de retenir l'entreprise Compte : le conseil municipal accepte à l'unanimité

- Lot menuiserie bois : abat son, remise en état des menuiseries,

L'estimation réalisée par l'architecte est de 4 000 €

2 offres ont été réceptionnées

- Entreprise SC Menuiserie : 13 648 €

- Entreprise Ravez : 7 864 €

Mme le Maire propose de retenir l'entreprise Ravez : le conseil accepte à l'unanimité

Les lots couverture zinguerie – électricité paratonnerre horloge – serrurerie – seront traités ultérieurement.

#### 15- Ancienne école : isolation extérieure

M. Despreaux, technicien du SIEL a visité sur place et préconise une isolation jusqu'en bas. Ce bâtiment a un réel cachet qui risque d'être caché par cette isolation. La question se pose de savoir si le projet sera accordé par l'ABF.

Il convient donc de se rapprocher des services de l'ABF afin d'obtenir son avis.

#### 16- Sinistre grêle

M. Dumas explique que l'assurance prend en charge l'ensemble des volets roulants sinistrés.

Le devis établi par l'entreprise CS Menuiserie Agencement est d'un montant de 32 107.50 € HT.

Groupama effectue un règlement immédiat de 23 539.85 € (montant des dommages – vétusté), puis un règlement de 7 677.16 € à réception de la facture.

Les travaux doivent être réalisés sur 2 ans à compter de la date du sinistre soit jusqu'au 21 juin 2023.

#### 17- Travaux divers

- salle des sociétés : les travaux ont été réalisés par Créabois, le peintre devrait intervenir début janvier.

### VOIRIE

#### 18- Programme 2022

M. Jeneste attend les estimations du Département.

### **19- Numérotation des hameaux**

Les devis n'ont pas été réceptionnés.

### **20- Signalétique du bourg**

L'entreprise Signature a élaboré un devis pour la pose des panneaux. Celui-ci est de 7 147 € HT.

Le montant du devis de fourniture des panneaux est de 4 172.73 € HT

Mme le maire propose de négocier ces offres avant toute signature.

### **21- Travaux divers**

M. Jeneste indique que la nacelle sera louée à partir de lundi 29 novembre pour la pose des décorations de Noël et la réalisation d'élagage.

## **ECOLE, SPORT, LOISIRS**

### **22- Effectifs et cantine**

L'inspectrice est venue faire le point sur les futurs effectifs de l'école : actuellement 78 enfants sont scolarisés, les prévisions sont de 76 enfants pour 2022.

Mme Bartassot est actuellement en formation. Les repas sont livrés par l'ehpad de La Pacaudière et servis par les élus.

### **23- ADMR : compte rendu de l'AG**

Mme Déplace expose le compte rendu de l'AG.

L'ADMR propose des services d'aide à domicile et le SIAD des services de soins à domicile. Ces 2 entités travaillent en étroite collaboration. Dans la Loire il existe 55 associations locales. L'antenne de La Pacaudière compte 12 responsables bénévoles, 29 salariées en CDI et 9 salariées en CDD. 29 674 heures de travail ont été réalisées pour 249 bénéficiaires.

Fréquemment se pose la problématique du recrutement.

### **24- Rencontre avec les dirigeants Nord Roannais Foot**

Lors d'une rencontre en mairie, les dirigeants du foot ont pu présenter le fonctionnement de l'association.

Mme Déplace présente l'organigramme de l'association ainsi que les demandes émises : problèmes posés par les acacias, filets des cages très abimés, aménagement des bâtiments, éclairage...

Ces questions seront étudiées ultérieurement.

### **25- Etang**

La pêche a fermé le 31 octobre dernier. Mme Déplace s'est renseignée pour prévoir le ré-empoissonnement.

Le budget est fixé à 2 000 € maximum.

M. Jeneste précise qu'un drain a été posé sur le cheminement piéton autour de l'étang pour assécher la zone.

### **Questions diverses**

Le prochain Conseil se tiendra le 17 décembre

Cérémonie des ACPG le 5 décembre à 11h au Monument

Séance levée à 22h40